

## Présentation du Marché

Les Bocaux Locos' et le Ruban Bleu vous proposent l'organisation d'un marché estival, les mercredis de l'été du 8 juillet au 19 août 2020. Ce marché est destiné aux producteurs, artisans, artistes locaux afin de mettre en avant les savoir-faire et la créativité de la presqu'île et de la région nazairienne.

Les Bocaux Locos' vous invitent à participer à ces 7 dates pour être au cœur de la ville et capter un flux de 10.000 personnes sur chaque journée. Venez présenter vos produits, vos créations, vos animations... aux Nazairiens et aux touristes venus visiter notre ville. Profitons des retours de plage, rendons plus festives, plus colorées ces journées estivales. Profitons en cas de temps gris, de l'attractivité du centre commercial auprès des flâneurs !

Votre participation permet à l'équipe Bocaux Locos' l'organisation du marché, la conception et la diffusion d'outils de communication pour booster ces événements via des affiches, des publicités sur nos supports et ceux du Ruban Bleu (supports web et réseaux sociaux, présence d'affiches papiers et numériques et encarts dans des guides locaux).

## Règlement pour un emplacement pour le marché estival 2020 au Ruban Bleu

Convention entre **Les Bocaux Locos'**, nommé organisateur par le **Centre Ruban Bleu**

&

.....  
Siret :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Responsable(s) du Stand :.....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1** : Les Bocaux Locos' pour le Centre Ruban Bleu, mettent à disposition un emplacement de 3m linéaires sur 2m de profondeur au cœur du Centre commercial à Saint Nazaire.

Sur demande spécifique, nous pouvons adapter des doubles stands, des stands plus larges. Merci de nous préciser cela dès votre inscription afin de faciliter l'organisation :

.....  
.....

**Article II** : Cette mise à disposition est consentie sous réserve de notre acceptation pour une activité de  
.....  
.....

**Article III** : L'intervenant, ..... s'engage à participer aux dates suivantes :

Mercredi 8 Juillet 2020	
Mercredi 15 Juillet 2020	
Mercredi 22 Juillet 2020	
Mercredi 29 Juillet 2020	
Mercredi 5 Août 2020	
Mercredi 12 Août 2020	
Mercredi 19 Août 2020	

Selon les horaires suivants : à partir de 10H (installation), exposition de 11 à 18h, à partir de 18h (démontage et nettoyage).

**Article IV** : L'intervenant s'engage, à apporter son propre matériel pour réaliser son stand à sa convenance.

**Article V** : L'intervenant doit informer l'organisateur en amont de la nécessité d'un raccordement électrique ou de besoin spécifique.

**Article VI** : L'intervenant s'engage après chaque manifestation, à ranger son matériel et à laisser les lieux propres comme à l'arrivée.

**Article VII** : Avant toute mise à disposition de l'espace, l'intervenant s'engage à fournir les documents suivants :  
- justificatif au registre du commerce ou équivalent en fonction du statut, datant de moins de 3 mois  
- attestation d'assurance et notamment une couverture en Responsabilité Civile couvrant la période des marchés

L'intervenant fournira l'attestation certifiant que sa Responsabilité Civile est couverte pour l'activité qu'il propose lors de ces manifestations. La réservation est prise en compte à réception du règlement dans sa totalité et des documents du dossier.

**Article VIII** : Il renonce à exercer un quelconque recours contre l'organisateur en cas de vol ou de sinistres divers sauf s'il est prouvé que la responsabilité de l'organisateur est engagée.

**Article IX** : L'intervenant donne son accord pour le droit à l'image sur les supports de Communication de l'organisateur (Compte Facebook, Affiches, photothèque...).

**Article X** : Le présent règlement prend effet le 24 juin 2020 et engage l'intervenant à venir aux dates choisies ci-dessus. Par conséquent, l'annulation ne pourra être acceptée à J-15.

En cas d'annulation de votre part : - 15 jours avant le marché : aucun remboursement.

En cas d'annulation de notre part : remboursement 100%.

En cas d'intempéries, nous avons la possibilité de mettre les stands sous les casquettes du Ruban Bleu et de maintenir 18 stands.

**Article XI** : La réservation est prise en compte à réception du règlement dans sa totalité et des documents du dossier.

- Règlement de 20 EUROS TTC x nombre de réservation : 20 X ..... = ..... EUROS  
ou
- 100 EUROS TTC pour les 7 dates.

en espèces ou en chèque à l'ordre de BOCAUX LOCOS avant **le 15 juin 2020**.

Fait à Saint Nazaire, Le .....

L'intervenant

L'organisateur